



VILLE
DU PUY EN

Envoyé en préfecture le 21/10/2022

Reçu en préfecture le 21/10/2022

Publié le

ID : 043-214301574-20221021-DEL_2022_0125-DE

SLOX

**EXTRAIT DU REGISTRE DES DÉLIBÉRATIONS
DU CONSEIL MUNICIPAL
du mercredi 19 octobre 2022**

Délibération n° 17

L'an deux mille vingt deux, le dix neuf octobre à 20 h 30, le Conseil Municipal, régulièrement convoqué, s'est réuni Salle du Conseil Municipal, sous la Présidence de Monsieur Michel CHAPUIS.

Date de la Convocation :
jeudi 13 octobre 2022

Étaient présents :

Monsieur Michel CHAPUIS, Madame Caroline BARRE, Monsieur Jérôme EYNARD, Madame Michelle MICHEL, Monsieur Jean-François EXBRAYAT, Madame Marlène LASHERME, Monsieur Guy CHOUVET, Madame Catherine CHALAYE, Monsieur Philippe RIBEYRE, Madame Ginette VINCENT, Madame Colette CHASSAGNE, Madame Brigitte FROMAGET-HERITIER, Madame Brigitte BENAT, Madame Corinne GONCALVES, Madame Emmanuelle VIALANEIX, Monsieur Baptiste MASSIN, Monsieur Quentin PETIT, Madame Mathilde BOURGIN, Madame Michelle CHAUMET, Monsieur Fabien SURREL, Monsieur Laurent JOHANNY, Madame Catherine GRANIER-CHEVASSUS, Monsieur Jean-Williams SEMERARO, Madame Aurélie CHAMBON

Nombre de conseillers en exercice :
33

Date de publication en ligne :
24/10/2022

Ont donné procuration :

Monsieur Roland LONJON à Madame Corinne GONCALVES, Monsieur Pascal BERTRAND à Madame Catherine CHALAYE, Monsieur Stéphane CLABAUX à Monsieur Jean-François EXBRAYAT, Monsieur Laurent WAUQUIEZ à Madame Caroline BARRE, Madame Marie MARQUARSEN à Monsieur Jérôme EYNARD, Madame Maryline BRUN à Monsieur Philippe RIBEYRE, Monsieur François CHATAING à Madame Brigitte FROMAGET-HERITIER, Madame Celline GACON à Monsieur Laurent JOHANNY

Absent(e) :

Monsieur Rachid ANBAR

Secrétaire de séance : Marlène LASHERME

La séance a été levée à : 23h40

Rédacteur : Catherine MALAVAL Administration des Services Techniques - Ingénierie

Objet :	Chemin d'Eycenac : travaux de rénovation de voirie : signature de la convention de mandat de maîtrise d'ouvrage
----------------	---

Rapporteur : Caroline BARRE

La voirie du « Chemin d'Eycenac » nécessite des travaux de rénovation (fossé, couche de roulement). Les communes du Puy-en-Velay et de Vals-près-Le Puy s'entendent pour la réalisation de ce chantier. En effet, une partie d'environ 350 mètres linéaires de cette voie est commune aux deux parties.

La présente convention a pour objet, conformément aux dispositions des articles L2422-5 et suivants du Code de la Commande publique, de confier au mandataire, la commune de Vals-près-Le Puy, le soin de réaliser cette opération au nom et pour le compte de la ville du Puy-en-Velay.

Délibération n°17 du mercredi 19 octobre 2022

Le programme de ce projet est détaillé dans le devis estimatif convention de mandat et est estimé à **80 107 € HT**.

Plan de financement prévisionnel :

Montant des travaux communs H.T	80 107 €
Subvention estimée Etat-DSR	-12 453 €
Subvention estimée Département	- 20 026 €
Montant travaux H.T à charge des 2 collectivités	47 628 €
Frais de maîtrise d'œuvre (4,4)	+ 3524 €
Frais acquisition foncière (environ 300 m ² de terrain pour loger fossés et gérer les eaux pluviales)	+ 1050 €
Montant opération H.T	52 202 €
Soit un montant estimatif H.T par collectivité (50%)	26 101 €

Le mandataire s'engage à rechercher les aides financières qui permettront de diminuer le coût de l'opération. Il assurera le financement global de l'opération et appellera ensuite, la participation de 50 % de la ville du Puy-en-Velay.

A reçu un avis favorable en Commission Finances - Travaux du 10/10/2022

Le Conseil Municipal :

- APPROUVE l'opération de rénovation du Chemin d'Eycenac situé sur les communes de Vals-près-Le Puy et le Puy-en-Velay,
- AUTORISE Monsieur le Maire à signer la convention de mandat annexée et de confier à la commune de Vals-près-Le Puy la maîtrise d'ouvrage de l'opération,
- APPROUVE la répartition financière à savoir :

Montant des travaux communs H.T	80 107 €
Montant opération H.T restant à charge pour les 2 communes	52 202 €
Prise en charge Le Puy-en-Velay (50 % reste à charge)	26 101 €
Prise en charge Vals-près-Le Puy (50 % reste à charge)	26 101 €

- INSCRIT la participation de 26 101 € H.T au budget communal, cette somme pourra être réévaluée en fonction des décomptes définitifs et des dépenses réelles afférentes aux collectivités.

VOTE : UNANIMITÉ

Signé le 19 octobre 2022,
Le Secrétaire de séance,
LASHERME Marlène,

Fait au Puy-en-Velay, le mercredi 19
octobre 2022